

L'abc du processus d'élaboration des plans directeurs

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

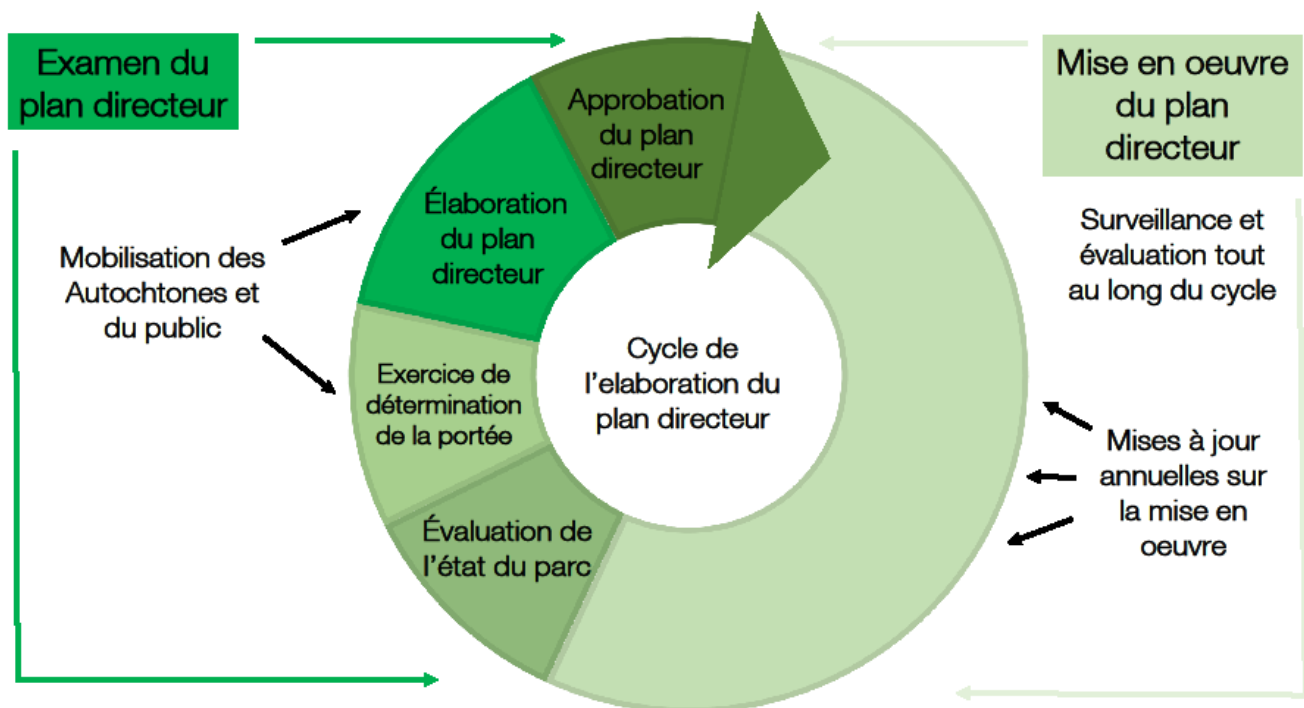
Loi sur les parcs nationaux du Canada

Parcs Canada examine actuellement le plan directeur du parc national Jasper. Le plan de Jasper ainsi que les plans directeurs des autres parcs nationaux des montagnes du Sud doivent être déposés au Parlement en 2020. La présente fiche d'information décrit le processus d'examen des plans directeurs, ainsi que les possibilités de participation des Autochtones et du public.

Qu'est-ce qu'un plan directeur de parc?

Un plan directeur, rédigé avec le concours des peuples autochtones et de la population canadienne, est le principal outil de reddition de comptes d'un parc national. Il s'agit de la feuille de route qui oriente le travail accompli par Parcs Canada pour protéger les ressources naturelles et culturelles, faciliter la création d'expériences et de possibilités d'apprentissage, et collaborer avec d'autres organismes et partenaires autochtones à la défense des intérêts communs. Le plan expose la vision à long terme adoptée pour un parc national donné, de même que l'orientation stratégique qui régira la prise de décisions par les gestionnaires du parc. Le plan directeur aide également Parcs Canada à prendre des décisions judicieuses sur la manière d'investir ses ressources financières et humaines.

Processus d'examen du plan directeur



Processus d'examen du plan directeur

- L'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur font partie d'un cycle continu de mobilisation, de prise de décisions, d'évaluation et de reddition de comptes.
- L'évaluation de l'état du parc est entreprise deux ans avant l'élaboration d'un nouveau plan directeur, de manière à préparer le terrain pour l'examen du plan.
- Parcs Canada établit la portée de l'examen en fonction de l'évaluation de l'état du parc, de l'évaluation du plan directeur actuel, de la rétroaction du public, des points de vue exprimés par les Autochtones, de ses propres priorités stratégiques et d'autres facteurs.
- Parcs Canada offrira des possibilités de participation aux Autochtones et au public tant à l'étape de l'établissement de la portée du plan directeur qu'à celle de l'élaboration du plan provisoire.
- La version définitive du plan est approuvée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, puis déposée au Parlement.
- Chaque parc rend compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan directeur en organisant des réunions publiques ou en produisant des rapports écrits.

Participation des Autochtones

En tant que représentant de l'État fédéral, Parcs Canada entretient une relation spéciale avec les peuples autochtones. L'examen des plans directeurs représente pour lui une occasion de renforcer sa collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones. Parcs Canada leur offrira des possibilités de faire connaître directement leur point de vue pendant l'examen des plans.

Participation du public

Parcs Canada tient à ce que le public participe à l'examen des plans directeurs. C'est ce qui lui permet de veiller à ce que les plans reflètent les points de vue du peuple canadien. Parcs Canada offrira au public différents moyens de faire connaître son avis, notamment des réunions publiques et une tribune en ligne.

Calendriers

- Parcs Canada a terminé l'évaluation de l'état du parc national Jasper.
- Nous sollicitons vos commentaires sur les principales questions cernées au début de 2019 pour l'examen des plans.
- Une ébauche de plan pour le parc national Jasper sera prête pour examen en 2020.
- La version définitive du plan sera déposée au Parlement en 2020.

